



# REGLEMENT

## TROPHEE SPRING JUMP



**Domaine Equestre du Poët** – Trophée Spring Jump

La Petite Sainte Anne – 05300 Le Poët

04.92.65.71.34

[centre-equestre-poet@orange.fr](mailto:centre-equestre-poet@orange.fr) – [www.domaine-equestre-poet.com](http://www.domaine-equestre-poet.com)



VERSION DU 04/01/2023

## Table des matières

PREAMBULE 3

### TROPHEE SPRING JUMP 3

1. Disciplines 4
2. Engagements 4
3. Qualification 4
4. Conditions de participation 4
5. Programme 4
6. Remises des prix 5
7. Réclamation 5



## Préambule

Le domaine équestre du Poët crée Le Trophée Spring Jump, un challenge Poney et Club

Ce challenge a pour objectifs :

- De mettre en valeur les concours poney et club dans la région
- De préparer les jeunes cavaliers aux circuits régionaux et nationaux

## TROPHEE SPRING JUMP

Ce Trophée Spring Jump, est réservé aux cavaliers titulaires d'une licence club compétition, comme il est précisé dans l'art 4.1A du règlement général.

Chaque cavalier ne peut prétendre qu'à un seul titre de vainqueur avec la même monture. Ce même cavalier peut concourir dans d'autres épreuves avec une monture différente. Le cavalier peut concourir avec différents chevaux.

Un cavalier doit participer au moins à 2 étapes, dont la finale. La participation à la finale est obligatoire, pour prétendre au classement final.

En cas d'égalité, le résultat sur l'étape finale départagera les cavaliers ex-aequo.



## 1. DISCIPLINES

**CSO 1<sup>ère</sup> étape** le 10/03/2024 : concours N°[2400630](#)

**CSO 2<sup>ème</sup> étape** le 20 et 21/04/2024 : concours N°[2400632](#)

**CSO 3<sup>ème</sup> étape - Finale** le 12/05/2024 : concours N°[2400633](#)

## 2. ENGAGEMENTS

**CSO 1<sup>ère</sup> étape** : clôture le Lundi 4 mars 2024

**CSO 2<sup>ème</sup> étape** : clôture le Lundi 15 avril 2024

**CSO 3<sup>ème</sup> étape** : clôture le Lundi 6 mai 2024

## 3. QUALIFICATION

Pas de condition de qualification particulière Trophée Spring Jump est ouvert à tous les cavaliers.

## 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Domaine Equestre du Poët** – Trophée Spring Jump

La Petite Sainte Anne – 05300 Le Poët

04.92.65.71.34

[centre-equestre-poet@orange.fr](mailto:centre-equestre-poet@orange.fr) – [www.domaine-equestre-poet.com](http://www.domaine-equestre-poet.com)



Pour assurer à l'ensemble des cavaliers un passage dans les meilleures conditions, les épreuves seront limités à la journée.

## 5. PROGRAMME



### Déroulement

Le trophée se court sur les trois manches et 4 jours désignées ci-dessus.

La participation aux trois manches n'est pas obligatoire.

L'ordre de départ sera disponible sur le site officiel de la FFE ainsi qu'aux différents points d'affichages sur le terrain de concours.

### Classement par étape :

Chaque étape sera récompensée sur la base du règlement FFE en vigueur.

### Classement final :

Un classement final cumulant les points acquis sur chaque étape désignera le couple vainqueur qui sera récompensé par les partenaires du Trophée Spring Jump lors de la finale.

Le classement se fait par attribution des points aux couples selon le barème ci-dessous.

Pour chacune des épreuves, des points sont attribués de la façon suivante :

1<sup>er</sup> : 13 points

2<sup>ème</sup> : 12 points

3<sup>ème</sup> : 11 points

4<sup>ème</sup> : 10 points

5<sup>ème</sup> : 9 points

6<sup>ème</sup> : 8 points

7<sup>ème</sup> : 7 points

8<sup>ème</sup> : 6 points

A partir du 9<sup>ème</sup> : 2 points

Abandon et élimination : 1 point

### Coefficients:

1<sup>ère</sup> manche 10 mars coefficient 1

2<sup>ème</sup> manche 20/21 avril coefficient 1

3<sup>ème</sup> manche 12 mai coefficient 2

Le classement provisoire à l'issue de la seconde manche sera disponible sur le site internet du Domaine Equestre du Poët : <https://www.domaine-equestre-poet.com>, 48h après la fin de la manche.



## 6. REMISES DES PRIX

### **Remise des prix par étape :**

La présence du cavalier en tenue est obligatoire.

### **Remise des prix finale :**

La présence du cavalier en tenue est obligatoire.

La présence du coach ou de son représentant en tenue correcte est obligatoire.

En cas d'absence le lot ne pourra être attribué et sera remis au cavalier suivant dans l'ordre de classement. L'attribution du lot de chaque catégorie est soumise à un minimum de 48 engagés sur les 4 manches.

## 7. RECLAMATION

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours ou le challenge, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement (classement, etc...), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) au Domaine Equestre du Poët qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de la commission sont sans appel.

